



## Conseil économique et social

Distr. générale  
19 avril 2013  
Français  
Original : anglais

---

**Session de fond de 2013**

Genève, 1<sup>er</sup>-26 juillet 2013

**Débat de haut niveau : examen ministériel annuel**

**Déclaration présentée par le Conseil des organisations  
internationales des sciences médicales, organisation  
non gouvernementale dotée du statut consultatif  
auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

13-29983X (F)



Merçi de recycler 



## Déclaration

La promotion de la santé et l'accès aux médicaments essentiels constituent les principaux objectifs de nombreuses organisations internationales et nationales qui siègent au Conseil des organisations internationales des sciences médicales, organisation non gouvernementale créée en 1949 par deux organisations intergouvernementales, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Depuis sa création, le Conseil, qui a son siège à Genève, a été un participant essentiel aux débats mondiaux sur certains domaines majeurs des sciences médicales et le domaine relativement nouveau de la bioéthique. Il n'est pas exagéré en effet d'affirmer que le Conseil passe, aux yeux des médecins et des autres professionnels de la santé, pour avoir apporté de grandes contributions dans plusieurs aspects fondamentaux de la politique sanitaire et dans plusieurs spécialités médicales, notamment la pharmacologie. Ces dernières années, l'accent a été mis sur des domaines comme la sécurité des médicaments et la bioéthique. Ces domaines ont bénéficié de moyens accrus et d'autres actions sont en cours ou prévues. L'action du Conseil ne fait pas double emploi avec celle des organisations intergouvernementales comme l'OMS. Le Conseil peut associer à son action certains des principaux experts dans le monde, provenant aussi bien des organisations intergouvernementales que du milieu universitaire, des agences de réglementation ou de l'industrie pharmaceutique.

Les membres du Conseil incluent de nombreuses associations professionnelles internationales représentant diverses spécialités médicales. En un sens, le Conseil est le porte-parole d'un segment important de la communauté mondiale des professionnels de la santé et des scientifiques biomédicaux. Le Conseil s'efforce d'éviter tout double emploi avec les activités des organisations intergouvernementales consacrées à la promotion de la santé, comme l'OMS, avec laquelle il entretient des liens très étroits. Les résultats des activités du Conseil visant à garantir la sécurité des produits pharmaceutiques essentiels pour la santé des individus et des populations dans les pays à tous les stades de développement sont régulièrement signalés dans des publications et débattus lors de réunions internationales et nationales. Les objectifs de ces activités ont fait l'objet d'une présentation succincte dans les termes suivants : « Présenter de manière objective et convaincante les avantages que l'ensemble de la société tire de l'accès aux médicaments et vaccins modernes ». La société doit être assurée qu'une action responsable et résolue est menée dans le souci de réduire au minimum les lésions d'origine médicamenteuse et que les risques correspondants sont maintenus à un niveau inférieur à ceux admis dans d'autres secteurs de la vie quotidienne. La plupart des réalisations de fond résultent des activités d'une série de groupes de travail soigneusement constitués. Ces groupes, doit-il être signalé, ne sont pas habilités à formuler des décisions contraignantes; aussi fait-on appel à d'autres organismes expressément désignés pour transposer les recommandations du Conseil dans un cadre législatif ou réglementaire.

Dans le domaine de la bioéthique, le Conseil a apporté des contributions majeures, notamment via les « Lignes directrices internationales relatives aux aspects éthiques de la recherche biomédicale sur les sujets humains » publiées pour la dernière fois en 2002 (actuellement en cours de révision), ainsi que les « Lignes

directrices internationales relatives aux aspects éthiques des études épidémiologiques » correspondantes, publiées pour la dernière fois en 2009.

Pendant de nombreuses années depuis 1984, le Conseil a conduit un autre programme majeur, intitulé « Politique sanitaire, éthique et valeurs humaines : dialogue international ». Les thèmes abordés sont notamment les problèmes contemporains de la santé procréative et de la génétique humaine ainsi que les points de vue de différentes traditions religieuses et culturelles relatifs aux grandes questions de la politique sanitaire.

---